
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 18/1 (1991)

DOI: 10.11588/fr.1991.1.56728

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Miszellen und Forschungsberichte

JEAN DURLIAT

QU'EST-CE QUE LE BAS-EMPIRE ?

II*

Les sept ouvrages objets de la présente chronique sont hétérogènes, dans leur préoccupation, les sources utilisées, l'interprétation que plusieurs donnent d'un même texte et la qualité de leurs auteurs. Il font mieux ressortir la question de fond posée par la période qui s'étend de la crise subie au III^e siècle par l'empire romain à l'indépendance, définitive au VII^e siècle, de tous les Empires ou Etats qui en sont issus: vivait-on dans une sorte de chaos où des points de vue radicalement inconciliables cohabitaient, où l'anarchie générale anéantissait le passé sans que

* Ces réflexions poursuivent celles qui ont été présentées, sous le même titre, dans: *Francia* 16/1 (1989) 137-154 (cité BE 1). Elles sont consacrées à:

- Alexander DEMANDT, *Die Spätantike. Römische Geschichte von Diocletian bis Justinian 284-565 n. Chr.*, Munich (Beck) 1989, XII-612 p. (*Handbuch der Altertumswissenschaft*, III, 6) [cité: DEMANDT].
- Walter GOFFART, *Rome's Fall and After*, Londres-Rocceverte (Hambleton Press) 1989, X-371 p. [cité: GOFFART ou par le n° de l'article en chiffre romain (suivi, à la première mention, de la date de parution) et le n° de la p.].
- Herwig WOLFRAM, *History of the Goths* (translated by T. J. DUNLAP). New and completely revised from the second German edition, Berkeley-Los-Angeles-Londres (University of California Press) 1988, XII-613 p. [cité: WOLFRAM].
- Rosemarie NÜRNBERG, *Askese als sozialer Impuls. Monastisch-asketische Spiritualität als Wurzel und Triebfeder sozialer Ideen und Aktivitäten der Kirche in Südgallien im 5. Jahrhundert*, Bonn (Borengässer) 1988, (*Hereditas. Studien zur alten Kirchengeschichte*, 2) [cité: NÜRNBERG].
- Ernst PITZ, *Papstreskripte im frühen Mittelalter. Diplomatische und rechtsgeschichtliche Studien zum Brief-Corpus Gregors des Großen*, Sigmaringen 1990 (*Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters*, 14) [cité: PITZ].
- Michael F. HENDY, *The Economy, Fiscal Administration and Coinage of Byzantium*, Northampton (Variorum Reprints), 1989 [cité: HENDY ou par le n° de l'article en chiffres romains (suivi, à la première mention, de la date de parution) et le n° de la p.].
- *The Book of Pontiffs (Liber Pontificalis)* translated with an introduction by Raymond DAVIS, Liverpool (Liverpool University Press) 1989 (*Translated Texts for Historians. Latin Series*, 5).

Abréviations:

- D = Digeste, dans: *Institutiones. Digesta*, éd. Th. MOMMSEN et P. KRÜGER, Berlin 1886 (*Corpus Iuris Civilis*, 1). Ep. = *Gregorii I papae registrum epistularum*, éd. P. EWALD et L.-M. HARTMANN, 2 t., Berlin 1891-1899 (MGH, *Epistulae* 1-2). LP = *Le Liber pontificalis*, Texte, introduction et commentaire, par L. DUCHESNE, t. 1, Paris 1886 (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 6).
- Cet article fut écrit en qualité de membre de l'UA 247 du CNRS (Toulouse), Equipe Diplomatique et fiscalité.

rien de solide ne s'y substituât? Il ne s'agit pas de prétendre que, à un même moment, tous étaient païens ou chrétiens, Germains ou Romains, mais seulement de se demander s'il existait des rapports clairs et des points de convergence entre les divers groupes et si, à l'intérieur de chacun d'eux, on admettait des principes non antinomiques, avec toutes les interprétations et les entorses, les compromis et les évolutions, normaux dans une société vivante.

*

DEMANDT nous offre un compendium aussi structuré qu'érudit du Bas-Empire vu par un antiquisant. La très riche bibliographie occupe près de cinquante pages et la précision des références en note prouve qu'elle a été lue. Cela suffit à faire de cet ouvrage la référence obligée pour la plupart des thèmes relatifs à la période étudiée: de l'avènement de Dioclétien (284) à la mort de Justinien (565). Comparé à ses deux grands prédécesseurs, E. Stein (*Geschichte des spätrömischen Reiches*, 1: Vom römischen zum byzantinischen Staate [284–476 n. Chr.], Vienne 1928; 2: De la disparition de l'empire d'Occident à la mort de Justinien [476–565], éd. J. Palanque, Paris 1949) et A. H. M. Jones (*The Later Roman Empire 284–602. A Social, Economic and Administrative Survey*, Oxford 1964), il se montre plus ambitieux que le premier, puisqu'il ne se limite pas à une chronique de la période, mais beaucoup plus prudent que le second, qui poursuivait son œuvre jusqu'en 602 – au moins pour l'Orient –, accordant davantage de place aux phénomènes économiques, sociaux, religieux et intellectuels. Le livre est divisé en quatre parties. La première présente les principales sources (1–33). La seconde décrit, avec autant de concision que de rigueur et de brio, les principaux événements politiques et militaires, jusqu'à l'installation des Ostrogoths en Italie, en 493, pour l'Occident jusqu'en 565, pour l'Orient (34–210). Conformément aux exigences de la collection, chaque paragraphe commence par une présentation des principales sources et se poursuit par un exposé, succinct, faute de place, mais parfaitement documenté, qui montre les relations entre la politique intérieure, la politique religieuse et la politique extérieure, avec une description extrêmement rigoureuse – donc nuancée – de la pénétration des Germains dans l'Empire: ils le connaissaient et le défendaient loyalement avant 378, cherchèrent à s'y faire admettre et y parvinrent par le biais de «vice-royautés», de postes clefs dans les cours et d'alliances matrimoniales qui rendent vaines les distinctions entre «Romains» et «Germains», finalement de délégation d'autorité en Occident, tandis que l'empire «romain» se rétablissait en Orient. Pour l'Occident, l'A. clôt son étude au moment où Théodoric établit ce qu'il considère comme une «puissance indépendante de Rome» (p. 182). Il revient cependant sur l'Afrique et l'Italie à propos de la reconquête par Justinien et ne peut manquer d'évoquer les rapports ambigus entre les Francs et Constantinople (p. 192–193). 565 correspond, en Orient, à la fin du dernier règne qui ait conservé des prétentions «universalistes», c'est-à-dire la conviction de rétablir un jour l'unité de l'empire césaro-augustéen. La troisième partie brosse un tableau rapide de la situation intérieure: politique, sociale, économique, culturelle et religieuse sans oublier un long paragraphe sur les cités (211–469). Le copieux développement sur l'Eglise (p. 437–469), après de longues analyses de la place de l'idéologie chrétienne ou des clercs dans l'Etat et la société, confirment que l'histoire du christianisme fait définitivement partie intégrante de l'histoire du Bas-Empire. La quatrième partie veut dégager la signification de la période (470–474). Un aperçu bibliographique résume en quelques pages un autre ouvrage important de l'A. (*Der Fall Roms. Die Auflösung des römischen Reiches im Urteil der Nachwelt*, Munich 1984). Suivent les «questions fondamentales» (*Grundfragen*) et les «tentatives d'explication» (*Erklärungsversuche*). Des appendices particulièrement précieux rassemblent des informations érudites en particulier sur ce que l'A. appelle l'«aristocratie militaire», c'est-à-dire la noblesse romano-germanique directement liée au pouvoir (dépliant entre les p. 504 et 505). On demeure admiratif et confondu devant ce que révèle un tel tableau, encore qu'il eût pu tenir compte de l'enquête exhaustive – pour une région – de M. Heinzelmänn (*Gallische Prosopographie*. 260–527, dans: *Francia* 10, 1982, 531–718). Il suffit en effet de constater que Athaulf, Attila et

Aetius avaient des rapports directs, sous une forme ou sous une autre, avec le »grand« Théodose I, pour voir comment les noblesses se mêlaient sans prêter la moindre attention aux différences ethniques, mais en tenant le plus grand compte des rapports de force à l'intérieur de l'Etat: la maîtrise d'une armée germanique valait un titre aulique et ce titre renforçait l'autorité sur un »peuple«, en réalité une armée – parfois sans grande unité ethnique – avec tout ce qu'elle représentait, tantôt pour l'empereur contre une armée de même nature mais hostile, tantôt contre lui quand elle voulait faire valoir ses droits. Seule une pensée anachronique conduirait encore à se demander si Eucherius, mort en 408, fils de Stilicon et de Serena, marié à Galla Placidia, était vandale, comme son père, ou romain comme sa mère et son épouse. Cependant le rôle des femmes dans la transmission des titres exclut la nature purement militaire de cette noblesse romano-germanique. Pourquoi, dans ces conditions, se contenter d'un paragraphe plus que conventionnel sur la société (p. 272–276)? Pourquoi s'arrêter en 493 ou 565? Est-il raisonnable de se demander quand on passe d'un Empire de plus en plus manipulé par des Germains, trop habiles et trop »intégrés« pour qu'on leur applique le qualificatif de »barbares« – même dans son sens étymologique – à des royaumes que l'on dit barbares mais dont seuls l'encadrement militaire et le souverain sont germaniques? Certes il faut savoir s'arrêter mais il faut justifier l'arrêt. Peut-on clore la Spätantike avec deux dates qui n'ont pas laissé aux contemporains l'impression qu'un monde s'écroulait alors? Il serait sans doute préférable d'indiquer qu'on choisit une coupure chronologique la moins mauvaise possible, fondée sur des événements politiques, tout en montrant la nature beaucoup plus ondoyante des évolutions dans la vie sociale.

Mais, pour envisager la réalité dans toute sa finesse, il aurait d'abord fallu prendre en compte toutes les catégories de sources actuellement disponibles et utilisées abondamment par les historiens. On s'étonne par exemple de ne pas voir cité l'important ouvrage collectif édité par A. Giardina (*Società romana e impero tardoantico*, 4 vol., Bari 1986), alors que la bibliographie retient plusieurs titres de 1988. Or le t. 2, consacré à Rome, met en œuvre une vaste documentation, en particulier archéologique, grâce à laquelle on aurait pu couvrir d'un peu de chair le squelette trop institutionnel dans le paragraphe sur la Ville (p. 374–391). Quant au t. 3, il demeure – quoi qu'on pense des conclusions auxquelles aboutissent les auteurs (cf. BE 1, surtout p. 141) – l'une des références indispensables pour toute étude des activités secondaires et tertiaires. Dans la description des catégories de sources, l'archéologie a droit à quinze lignes (p. 7), tout comme les papyrus (p. 5) et on apprend surtout de la première que ses matériaux sont »dispersés« et des seconds qu'ils sont très importants sans qu'on cite au moins la liste publiée par J. F. Oates, R. S. Bagnall, W. H. Willis et K. A. Worp (*Checklist of Editions of Greek Papyri and Ostraca*, 1985³ [The American Society of Papyrologists, 4]). Par contre les autres sources écrites sont très longuement citées et décrites (p. 7–33). Mais il aurait été utile de noter que la vie de Porphyre, le prétendu évêque de Gaza entre 395 et 420, est un faux du VI^e siècle et de citer l'important article de F. Kolb (dans: *Festschrift Friedrich Vittinghoff*, éd. W. Eck, H. Galsterer et H. Wolff, Cologne–Vienne, 1980, p. 497–52) qui montre la véritable nature du pamphlet connu sous le nom *Anonymus de rebus bellicis* et la faible valeur qu'on peut lui attribuer comme témoignage sur la vie sociale ou économique du Bas-Empire ou même sur le rôle de l'armée (*contra*, p. 255).

En outre il faudrait une vision plus large des phénomènes. L'A. ignore les travaux qui donnent du passage entre l'»Antiquité« et le »moyen âge« une vision moins contrastée que celle qui prévalait encore récemment: outre les auteurs cités dans BE 1 et ici même, on attendait au moins le nom de K. F. Werner et quelques-uns des travaux postérieurs à ceux de L. Schmidt (1942) sur l'Afrique byzantine. Cela éviterait, après un développement intéressant sur les monuments ecclésiastiques et la présence du pape à Rome, de conclure que le moyen âge a regardé »avec mélancolie« les restes de la puissance romaine (p. 391); après avoir montré que l'Eglise était fermement contrôlée par le pouvoir, de conclure qu'elle s'opposa à l'Etat, progressant d'autant plus qu'il était diminué (p. 455); ou d'affirmer que, au VI^e siècle, »la

bourgeoisie municipale disparut au profit des puissances féodales, des grands propriétaires et des princes de l'Eglise» (p. 411). Une meilleure connaissance du VI^e siècle en Occident et en Orient aurait sans doute évité que, au lieu de conclure, l'A. se contente trop souvent de citer diverses opinions, rarement contemporaines des faits. Les rappels historiographiques confirment ce que chacun sait: la difficulté d'avoir une opinion assurée sur le Bas-Empire, mais ne font pas avancer le débat. Peu importe que Rubens ait peint le conflit entre Ambroise et Théodose (p. 137); mieux aurait valu en préciser exactement les circonstances et la portée pendant la période qui nous occupe. On retiendra de cet outil de travail, indispensable malgré les réserves formulées, que les circonstances ne sont peut-être pas favorables pour une présentation globale et homogène du Bas-Empire. La tension est trop grande entre des études surtout institutionnelles dans la tradition du Haut-Empire, des enquêtes archéologiques difficiles à interpréter, des travaux de papyrologues auxquels on hésite à donner une valeur générale pour tout l'Empire, l'histoire religieuse encore éloignée des exigences actuelles de l'histoire sociale, et surtout les nouvelles perspectives ouvertes par les »médiévistes«.

*

GOFFART est l'un des plus importants parmi les médiévistes à penser que l'empire finissant fit mieux que s'écrouler et que les voisins – les »barbares« selon une dénomination usuelle mais contestable – ne se sont pas contentés d'invasions ou de migrations. Le propos, clairement affirmé dans la préface (p. IX), est donc d'étudier comme un tout la période qui précède et qui suit la chute de l'Empire en Occident et sa transformation profonde en Orient. Il est illustré par treize études rédigées en même temps que les ouvrages publiés par l'A. et dont on aurait aimé avoir une liste. Quelques notes complémentaires, à la fin des articles ou en fin de volume, montrent par leur pertinence que nous n'avons pas affaire à une pensée figée.

Les six premières concernent directement cette question centrale de la chute de l'Empire et de ce qu'on appelle les invasions barbares. Elles étudient les relations entre l'Empire universel, progressivement réduit à sa partie orientale, et les divers peuples germaniques (I [1981] 1–32); l'attitude des écrivains contemporains devant la dislocation de l'*orbis romanus* (II [inédit] 33–44); la date et le but du *De re militari* de Végèce (III [1977] 45–80); l'interprétation du déclin de Rome par Zosime (IV [1971] 81–110); le thème des invasions barbares dans l'historiographie de l'Antiquité tardive et de l'époque actuelle (V [1989] 111–132); enfin l'édition et le commentaire de la généalogie des peuples germaniques attribuée à des auteurs francs (VI [1983] 133–165). Le point de vue est presque exclusivement littéraire. L'A. procède ainsi de manière parfaitement consciente car il ne croit pas aux causes économiques: rien ne prouve que l'Empire vaincu en 378 était plus pauvre que pendant la seconde moitié du III^e siècle, quand il fut capable de repousser les adversaires (I, 14–16). Les recherches récentes confirment entièrement ce point de vue. D'ailleurs s'il ne faut plus attribuer le changement à un passage d'un impôt levé en nature, au III^e siècle, à un impôt levé en espèces, à la fin du IV^e, il est sûr qu'une cause majeure de la défaite tient à ce que, au lieu de se battre, la population, considérée globalement, préféra la paix avec les Germains aux dangers et au coût de la guerre (I, 17). Une fois écartée cette fausse question, l'analyse fine des textes révèle toute l'ambiguïté de la pensée dans divers milieux et à diverses époques. Alors que les habitants des provinces frontalières voient tout l'intérêt d'une défense efficace, les intellectuels de la cour et des provinces moins menacées, comme Thémistios – qui écrit entre les années 350 et les années 380 – sont partisans de la paix (I, 16). Pour sauver l'essentiel, Constantinople, contre les Perses qui voulaient s'emparer de l'Est, on transigea avec les Germains qui demandaient seulement de défendre l'Ouest au nom de l'empereur (I, 20–21). D'ailleurs l'Orient, directement et constamment menacé, se défendit alors que les populations occidentales préférèrent un pouvoir plus faible, plus sensible aux pressions des clercs, contrôlé puis tenu par les Germains (II, surtout 43–44). Cependant on a partout le sentiment de vivre désormais dans un monde différent, non qu'il soit plus pauvre ou plus brutal mais parce qu'il a abandonné les anciens

principes. Le païen Zosime, écrivant au moment où Anastase remplit les caisses de l'Etat, peu avant la reconquête de Justinien, constate qu'on a renoncé à la religion traditionnelle, que les fondements politiques, intellectuels et artistiques de la civilisation ont été modifiés, et qu'on vit dans un espace réduit où l'on se sent entassé. De même Justinien veut reconstruire un Empire après une longue période de déclin plus que restaurer l'Etat romain tel que l'avait fondé Auguste (IV, *passim*). Dans ces conditions, un Empire est une notion intellectuelle au moins autant que politique et beaucoup plus qu'économique (IV, 98). Cela pose en des termes radicalement différents l'interprétation de toutes les sources. Les malheurs qu'on décrit sont peut-être réels, mais ils sont isolés de leur contexte et mis en évidence pour prouver que la rupture avec le passé est sensible dans tous les domaines. Les sources narratives ne sont pas neutres et exigent une réinterprétation rigoureuse. Outre les excellentes remarques faites par l'A., on peut faire valoir qu'une telle mentalité explique aussi bien la rédaction du Digeste – œuvre d'historiens du droit à qui on demande de conserver des traces de la grandeur passée plus que de rédiger un texte utilisable – que le grand nombre des Nouvelles, créant un nouveau droit, fondé sur de nouveaux principes, alors que le Code de Justinien, beaucoup plus succinct que celui de Théodose, apparaît comme de moins en moins adapté à la réalité.

Les trois études suivantes sont consacrées au passage de la fiscalité antique à celle du moyen âge. Les célèbres »Three Notes« de 1972 ont donné le coup d'envoi à une remise en question radicale (VII [1972] 167–211). Les antiquisants les ont trop peu méditées bien qu'elles aient ouvert, en étudiant leur évolution, des points de vue neufs sur des notions telles que *polyptycum*, *villa* ou *mancipium*. Quelques byzantinistes éclairés les ont lues. Mais les médiévistes en ont compris toute l'importance, hélas, souvent pour les critiquer. Il en fut de même pour un article qui reprenait ces thèmes de manière plus systématique (VIII [1982] 213–231). Suivent les réflexions sur la fiscalité mérovingienne à propos des extraordinaires parchemins de Tours et du petit livre de R. Fossier (*Polyptyques et censiers*, Turnhout 1978 [Typologie des sources du moyen âge occidental, 29]), qui n'en tint pas compte car ils n'entraient pas dans la théorie traditionnelle (IX [1982] 233–253). On n'insistera guère sur ces questions de fiscalité auxquelles fut consacré un long développement dans BE 1 (144–149) sauf pour rappeler que GOFFART a permis les progrès récents grâce à l'insistance sur la nécessité de se fonder sur une analyse rigoureuse du vocabulaire, sur la lente évolution du système antique au moins jusqu'au début du VIII^e siècle et sur le fait qu'il est impossible d'imaginer que les polyptyques carolingiens soient nés de rien dans un monde réputé ignare et sous-développé. L'A. n'a pu aller jusqu'au bout de sa démonstration et prouver la continuité d'une fiscalité malgré toutes les évolutions qu'elle subit, en partie parce qu'il n'avait pas encore entrepris l'étude critique des historiens francs.

Les quatre dernières études sont consacrées à Grégoire de Tours et à Frédégaire. Dans la première (X [1987] 255–274), l'A. part – à juste titre – d'une étude historiographique et d'une critique sévère de la tradition manuscrite, pour aboutir à la conclusion que Grégoire serait tout sauf l'»historien des Francs«. L'affirmation a de quoi surprendre; cependant elle est à la base des excellentes pages consacrées à notre auteur dans: *The Narrators of Barbarian History (A. D. 550–800). Jordanes, Gregory of Tours, Bede and Paul the Diacon*, Princeton 1988, 112–234 (c. r. dans: *Francia* 17/1 [1990] p. 250–256). La conception qu'on a du VI^e siècle mérovingien dépend pour une bonne part des conditions dans lesquelles fut rédigé ce qu'on appelle soit *decem libri historiarum*, soit *Historiae*, soit *Historia Francorum* et des intentions profondes de Grégoire, témoin relativement neutre de son temps ou théologien de l'histoire qui veut nous en imposer une vision délibérée. L'accumulation des désordres, calamités et atrocités ne reflète en rien l'état d'une société en pleine désagrégation mais une vie politique intense soutenue par des pensées fortes et une propagande active. D'ailleurs Grégoire ne prête guère d'attention aux différences ethniques dans son œuvre car il n'écrit pas une histoire ecclésiastique où Dieu et le souverain entretiennent des rapports privilégiés mais des histoires illustrant les rapports des individus avec Dieu (XI, [1982] 275–291). C'est sans doute pourquoi

il est »antisémite« (XII [1985] 293–317). Les juifs ne reconnaissant pas la nouvelle religion, on ne raconte sur eux que des histoires désagréables: il s'agit comme toujours de propagande; dans les faits tout donne à penser que leur situation était acceptable (p. 291). Grégoire et ses contemporains leur étaient-ils hostiles dans la vie quotidienne? Il faudrait reprendre le dossier global pour dépasser les impressions nées d'une seule catégorie de sources. La dernière étude (XIII [1963] 319–354) renouvelle l'étude de la chronique dite de Frédégaire. Alors que Grégoire n'écrit pas une chronique et noircit volontairement la situation, son successeur fut victime du dénigrement systématique par les historiens de tout ce qui concerne le VII^e siècle: c'est un auteur unique, composant une œuvre structurée et rédigeant une chronique au sens traditionnel du temps. C'est donc une »Histoire«. Sa composition doit être située vers 658.

Les recherches qu'on vient de présenter n'apporteront rien aux spécialistes qui les ont lues. Mais combien en est-il à les avoir toutes lues? Elles témoignent d'une pensée cohérente capable d'aborder des thèmes très divers avec une grande rigueur et en partant toujours des sources. Il manque seulement, pour leur donner la cohésion définitive, de reprendre les études sur la décadence de l'Empire et sur la fiscalité à la lumière des discussions sur les sources narratives auxquelles l'A. s'attache plus particulièrement au stade actuel de sa recherche.

*

Sur un thème plus précis que les deux précédents auteurs, WOLFRAM nous offre un ouvrage majeur. On s'étonnera peut-être de voir présentée la version anglaise d'un livre qui a déjà connu deux éditions allemandes et une édition italienne (voir aussi le c. r. de la troisième édition allemande dans: *Francia* 18/1 [1991]). Mais ici la formule de texte »entièrement mis à jour« prend tout son sens. Certes le plan et l'organisation du livre ont été peu modifiés et on ne les présentera pas une fois de plus. Par contre la bibliographie a été allégée de nombreux titres dépassés et tient compte de toutes les publications récentes. Quant au texte, il a été très profondément remanié, l'A. n'hésitant pas à abandonner plusieurs fois une opinion qui ne lui paraît plus défendable. Il retient l'attention au moins à deux titres.

L'A. domine toute la documentation relative au sujet, ce qui donne au livre une forte cohésion. Il parvient à reconstituer l'histoire des Goths, en grande partie à travers les auteurs romains ou l'œuvre de Jordanès, qui est, pour le moins, postérieure à la chute des Ostrogoths et rédigée à Constantinople, du point de vue de l'Empire (sur cet auteur, en dernier lieu, Goffart, *Narrators* [cité ci-dessus] 3–111). Il faut bien reconnaître en effet que, si toutes les catégories de sources sont utilisées avec une grande maîtrise, de l'archéologie à la linguistique en passant par la numismatique, l'épigraphie ou les lois, ce sont les textes qui apportent les informations les plus intéressantes. La lettre de Grégoire le Thaumaturge, en 270 (p. 49–50), ou les informations sur les ravages et captures de prisonniers chrétiens en Cappadoce en 267 (p. 51–52) en disent long sur les relations ambiguës entre Romains et Goths. Certes on se combat mais on apprend aussi à se connaître et on se rapproche même au point qu'Ulphilas, l'évêque des Goths, serait issu de ce groupe de chrétiens! Au IV^e siècle, l'œuvre d'Ammien Marcellin est essentielle, et, au V^e ou au début du VI^e siècle, ce sont des Romains vivant à proximité de terres occupées par les Goths – ou directement sous leur autorité – qui nous informent sur les occupants dont ils sont les victimes, les voisins prudents ou les plus éminents collaborateurs, comme Cassiodore.

L'étude conjointe de plusieurs sources à propos d'un même thème suggère des voies nouvelles pour la recherche: si tous les militaires – d'origine gothe, germanique en général, voire romaine – sont des Goths (p. 217–219) et si les mariages entre ethnies étaient si fréquents qu'on distinguait mal, jusque dans les plus hautes sphères des royaumes, qui était »romain« et qui était »goth« malgré l'interdiction légale du *connubium* (p. 231–232), la question de la personnalité ou de la territorialité des lois (p. 195–196) – et, par conséquent, la nature de la législation – se pose en des termes neufs et simples: on ne distingue pas les personnes physiques des »Romains« et des »Goths« de naissance mais les personnes morales de ceux qui

appartiennent à l'*exercitus Gothorum* dont le chef s'impose progressivement comme le chef de l'Etat et de ceux qui appartiennent au reste de la société. Les lois »germaniques« fixent les relations de droit privé entre ceux qui ont la qualité de Goths, Burgondes, Francs ou autres et entre ces personnes et les Romains. Le droit public est toujours réglé par la *lex romana*.

Cela nous conduit à l'apport essentiel du livre qui montre comment la partie méridionale de l'empire d'Occident est insensiblement devenue germanique sans que les habitants aient jamais eu l'impression d'un changement brutal, c'est-à-dire comment on est passé, dans ces régions, de l'»Antiquité« au »moyen âge«. L'évolution insensible des relations diplomatiques entre l'Empire et les Wisigoths, telle qu'elle s'exprime à travers les divers *foedera* de 382 à 416/418 (p. 131-184) donne un exemple de la manière dont, au gré de hasards, les tribus se constituent progressivement en peuple, et comment un roi s'impose lentement comme chef unique car le butin et les tributs ne suffisent pas: il faut obtenir une terre, une *patria* capable de fournir le grain indispensable à son peuple, qui est aussi son armée (surtout p. 155-156). On touche du doigt l'une des contraintes majeures de la vie économique: l'important était moins la monnaie, simple possibilité d'obtenir des produits, et en premier lieu la nourriture, que les produits eux-mêmes. On voit aussi que les Goths n'avaient à l'origine nulle intention de détruire l'Empire mais bien au contraire de s'y installer et de le défendre. Ils le prouvèrent en particulier en 451.

Cependant Wisigoths et Ostrogoths devinrent de plus en plus exigeants lorsque, établis, ils virent croître leur puissance. Les premiers se dégagèrent de la tutelle bien légère de l'empereur en 466 (p. 181) et s'installèrent en Espagne. La quasi-adéquation, après Vouillé, d'un peuple et d'une grande région naturelle marque une étape décisive dans leur »ethnogénèse« tandis que l'établissement en Italie eut la même valeur pour les seconds. La délégation d'autorité et de revenus publics rendait les souverains presque indépendants. On notera les pages très neuves sur »l'installation« (»settlement« en anglais, »Ansiedlung« en allemand) des deux peuples (p. 222-231 et 295-300). La défaite finale en 552 marque la fin de l'épopée ostrogothique. 507 marque seulement une étape dans celle des Wisigoths (»the end that was no end«, p. 243-246). Peut-être aurait-il fallu insister sur le fait que le rejet de toute prétention constantinopolitaine, donc l'indépendance du royaume, la fusion définitive des deux peuples placés sous l'autorité du roi, l'adoption du catholicisme qui faisait officiellement du souverain le chef de son Eglise, et la frappe d'une monnaie nationale datent des années 580. C'est peut-être alors qu'apparut en pleine lumière un ordre européen nouveau. Grégoire de Tours fut sans doute le dernier témoin de l'ancienne vision du monde. Grégoire le Grand, Isidore, Frédégaire et quelques autres envisagent les choses différemment (cf. GOFFART, XI, XIII).

Un seul souhait. L'A. décrit avec infiniment de nuances les rapports sociaux à l'intérieur des peuples goths comme entre ceux-ci et les Romains. Pourquoi ne pas utiliser à fond la documentation – riche et variée – relative à l'Italie ostrogothique pour montrer avec plus de précision les relations entre divers groupes et ethnies à l'intérieur du royaume italien? Cassiodore, Procope et d'autres auteurs, les papyrus édités par G. Marini (*I papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, Rome 1805) – dont certains ont été réédités par Tjäder (*Die nichtliterarischen Papyri Italiens aus der Zeit 475-700*, 3 t., Lund 1954-1982) –, quelques inscriptions, les monnaies, mériteraient d'être reconsidérés dans la perspective très neuve de l'A. pour corriger le travail, excellent en son temps, de L. Ruggini (*Economia e società nell'Italia annonaria*, Milan 1960, p. 205-526). C'est l'un des rares moments où on dispose de précisions sur la vie quotidienne des quelque 90% de la population extérieurs à la classe dirigeante de l'un ou l'autre peuple ou à l'armée. On saurait ainsi ce que l'ethnogénèse signifiait pour les populations.

Quoi qu'il en soit, nous avons là une œuvre forte, au cœur du sujet qui nous préoccupe ici et qui, outre la réponse à la question posée par l'A. – celle de l'ethnogénèse des peuples goths – apporte des renseignements dans les domaines les plus divers, d'autant plus importants qu'ils sont situés dans un contexte fondamentalement juste.

Avec le livre de NÜRNBERG, nous quittons les questions sociopolitiques pour tenter d'aborder les rapports entre pensée religieuse et vie sociale. L'intention est en soi fort honorable mais pleine d'embûches. L'A. veut montrer que »dans une époque de difficultés politiques et sociales, les évêques se concentraient uniquement sur les problèmes spirituels« (p. 2). Pour cela elle décrit l'arrière-plan historique, la spiritualité ascétique des moines et ses implications sociales, l'idéal ascétique comme idéal authentiquement chrétien, et le »moine-évêque«, avant de conclure par un long développement sur la spiritualité ascétique des moines comme élément de maintien et de structuration de la société de l'Antiquité tardive.

L'étude de la spiritualité monastique est menée avec une grande rigueur. Apparaissent tour à tour celle de Marseille à travers l'œuvre de Cassien puis celle de Lérins d'après le cas d'Honoratus, évêque d'Arles, et Euchérius, évêque de Lyon, avec des précisions biographiques d'un grand intérêt. De même pour les conséquences que chaque chrétien doit tirer de l'idéal monastique, ce dont témoigneraient la vie et l'œuvre du prêtre Salvien de Marseille, formé à Lérins, comme les sermons de Valerianus, évêque de Cimiez, ou du »moine-évêque« – plutôt du moine devenu évêque – Faustus de Riez, complétés par quelques autres exemples, comme Exupère de Toulouse, Hilaire d'Arles, Loup de Troyes ou Germain d'Auxerre. On passe enfin à la place que tient l'amour du prochain dans ce programme axé surtout sur la recherche de Dieu. L'influence orientale est évidente à travers à la fois l'itinéraire spirituel de Jean Cassien et les origines du monachisme lérinien. Les grands thèmes abordés sont les mêmes que ceux de l'Orient: il s'agit de concilier l'amour exclusif de Dieu, qui exige la fuite du monde, et l'amour du prochain qui suppose qu'on y reste ou qu'on y revienne. La réponse est subtile. En effet l'idéal est de quitter le monde pour atteindre Dieu le plus rapidement possible. Mais d'une part le moine qui choisit la vie parfaite ne doit pas oublier que l'amour de Dieu suppose celui du prochain; il doit donc faire le bien dans la mesure de ses moyens. D'autre part chacun doit agir en fonction de sa vocation propre car il existe un très grand nombre de voies pour atteindre le paradis. La différence entre Saint-Victor de Marseille et Lérins tient essentiellement au fait que, dans le premier cas, on insiste sur l'unité fondamentale entre amour de Dieu et amour du prochain, dans le second, sur la possibilité d'étendre aux hommes l'exigence d'amour d'abord due à Dieu. On lira avec beaucoup de profit les longues et minutieuses analyses des textes qui montrent une fois de plus la capacité des Galloromains à argumenter dans des domaines aussi subtils, et, en même temps, lourds d'expérience humaine, que la théologie ascétique et mystique.

A partir de ces »conseils évangéliques« bien connus depuis le IV^e siècle, l'A. se croit autorisée à tirer deux conclusions: une telle conception de la vie chrétienne fut le moteur d'une nouvelle politique sociale; les évêques, formés dans les monastères – les pseudo-»moines-évêques« – firent passer cet idéal dans les actes.

Hélas! l'A. tombe dans un double piège. Pour qu'on constate l'apparition d'une nouvelle politique sociale, il est d'abord indispensable que la situation s'y prête, ensuite que l'on ait les moyens d'agir. Or ni l'une ni l'autre des conditions n'est remplie. La situation économique et politique n'était pas aussi sinistre qu'on le croit sur la foi d'anciens manuels et de sermons tendancieux (p. 8–30). Il est très dangereux de n'utiliser qu'une catégorie de sources et de la prendre à la fois comme juge et partie surtout quand on a affaire à des intellectuels formés à toutes les subtilités de la rhétorique. Certes les homélies ou le »Gouvernement de Dieu« de Salvien décrivent la situation sous les jours les plus noirs. Mais c'est pour montrer le caractère fugace des choses de ce monde et l'avantage d'une vie monastique, ou du moins qui cherche à approcher cet idéal. Nos »moines-évêques« appartenaient tous aux »classes moyennes« – c'est le moins qu'on puisse supposer pour Jean Cassien – ou plutôt à la noblesse bien réelle – et non à une »aristocratie« dont les contours seraient indéfinissables. Pour n'avoir pas tenu compte de cette réalité l'A. fut induite en erreur. Il est pourtant dit sans ambages que pour sauver l'âme des riches il faut des pauvres à qui ils puissent faire des dons (p. 242): la perspective est donc résolument spirituelle et non sociale. Il s'agit de sauver son âme, non de changer la société.

Jamais on n'entre dans le détail d'une réforme sociale précise. Les privilèges des riches ne sont même pas discutés. Salvien est sur ce point d'une limpidité totale: »C'est Dieu qui fait la richesse (...). Ainsi, en reconnaissant le don de Dieu, ils (les riches) jouiront d'une double faveur puisqu'ils seront riches en ce siècle et mériteront de l'être encore dans le ciel« (p. 150). Le bon usage des richesses est une question personnelle et non le moteur d'une action sociale car on ne saurait supprimer la richesse voulue par Dieu. Quant à la situation politique, elle était suffisamment agitée et incertaine pour donner lieu à des développements catastrophistes qui laissent croire à de grands exodes sur les routes de la Gaule méridionale (p. 11). Cependant la lecture du livre de WOLFRAM – dont la seconde édition était accessible – aurait fortement tempéré ce pessimisme. Il est clair que la Gaule avait alors son lot de malheureux, comme toute société. Mais il manquait aux évêques les moyens d'agir. L'Antiquité païenne avait mis à la disposition des populations urbaines et des déshérités un certain nombre d'institutions – dont la fourniture de blé ou de pain, gratuitement ou à un prix public relativement faible – qui atténuait les effets des famines. Les évêques, légalement investis de fonctions civiles financées par l'impôt, ont continué cette tradition sans faire appel à la charité des particuliers. L'un des rares exemples cités par l'A., à savoir la reconstruction de la cathédrale de Narbonne par l'évêque Rusticus, témoigne d'une volonté de construire, non d'une politique de redistribution des ressources, et surtout ne repose pas sur les dons (Spenden) des riches mais sur les dépenses publiques ordonnées par le préfet du prétoire qui a versé de très grosses sommes »pendant les deux ans de sa préfecture« (voir en dernier lieu M. Heinzelmänn, *Bischof und Herrschaft vom spätantiken Gallien bis zu den karolingischen Hausmeiern. Die institutionellen Grundlagen*, dans: *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, éd. F. Prinz, Stuttgart 1988, p. 34).

Quant aux prélats, ils sont rien moins que des moines-évêques. Comme l'a montré un excellent livre que l'A. critique fréquemment (M. Heinzelmänn, *Bischofsherrschaft in Gallien. Zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. bis zum 7. Jahrhundert. Soziale, prosopographische und bildungsgeschichtliche Aspekte*, Munich 1976 [Beihefte der Francia, 5], surtout p. 191–200), les évêques sont avant tout des nobles qui occupent les plus hautes places dans l'Eglise pour dominer cet important outil de puissance sociale. Ils font un séjour plus ou moins long dans les monastères où se retrouvent ceux qui se destinent au clergé séculier. Ils acquièrent une formation et une réputation qui favorise grandement leur élection. Mais celle-ci relève en dernier ressort de l'autorité civile, d'autant plus que, même si le détenteur du pouvoir est arien, il exerce néanmoins cette prérogative (WOLFRAM, p. 201). Une fois nommé et consacré, le prélat est considéré comme le responsable local de l'idéologie nationale disposant à cet effet d'un budget alimenté par l'Etat et il doit rendre compte de l'usage qu'il fait de ces ressources, de sa loyauté envers le souverain et de toute son action. Libre à lui de vivre comme un moine; son comportement doit être celui d'un fonctionnaire.

C'est donc une erreur dans l'appréciation des sources – prises pour des documents directement utilisables alors que ce sont des œuvres très soigneusement construites – qui conduit à se tromper sur la signification de la pensée ascétique, sur le comportement des clercs en Gaule au V^e siècle et à affirmer l'existence d'un puissant mouvement animé par la recherche de la perfection chrétienne à travers l'ascèse alors que rien n'autorise à affirmer que les sermons étaient mis en pratique au point que l'équilibre social en eût été modifié.

*

PRZ, pour sa part, veut montrer que les papes, sur les décombres de l'administration impériale en pleine décomposition, ont repris à leur compte les méthodes traditionnelles pour administrer leur Eglise (p. 13–14 et 337). Pour cela ils auraient largement utilisé la procédure du rescrit, document par lequel le souverain répondait aux questions posées par les administrés: cette réponse tranchait sans appel possible et surtout introduisait des précisions qui adaptaient la loi générale et servaient de référence dans des cas semblables. Leur nature

explique en particulier la multiplicité des textes repris dans les Codes à propos d'une question particulière. Avant de conclure trop vite soit que la bureaucratie impériale était partout présente, soit qu'elle était impuissante puisqu'elle répétait constamment des décisions dont on pouvait légitimement supposer qu'elles n'étaient pas appliquées, il faut bien noter que la législation est d'autant plus abondante que la question est plus difficile et introduit des modifications profondes dans la pratique législative antérieure.

On ne peut appliquer cette valeur aux lettres de Grégoire le Grand sans oublier quelques vérités élémentaires. Grégoire est un citoyen de l'empire byzantin qui obéit aux lois générales et en particulier aux lois religieuses. Chaque fois qu'il justifie ses décisions, il le fait par rapport à la loi civile qui s'impose à lui sans la moindre exception. On en trouve des dizaines de preuves dans la procédure pour nommer un nouvel évêque: il répond à la demande des clercs et notables locaux, ce qui peut ressembler à un rescrit, mais dans le strict respect des règles administratives. Il est donc impossible d'y voir l'amorce d'une législation pontificale autonome, même s'il est plausible que l'habitude de gérer l'administration quotidienne par ce moyen naturel ait servi de modèle à la papauté post-grégorienne pour décider de manière souveraine. De même quand le pape se heurte à l'empereur – et qu'il a pour lui à la fois une approbation antérieure du souverain, la tradition pontificale et les décisions conciliaires – un ordre impérial suffit pour le faire reculer. On le constate dans l'un des rares cas où nous disposons à la fois de la lettre pontificale et de la réponse impériale. En 591 les évêques d'Istrie sont convoqués par Grégoire, sur ordre de l'empereur, pour être entendus à Rome (Ep. 1, 16); ils interviennent auprès de Maurice (Ep. 1, 16a); celui-ci ordonne au pape d'annuler son ordre, bien qu'il soit parfaitement conforme aux lois civiles et ecclésiastiques, uniquement «à cause de la confusion présente dans les affaires de l'Italie» (Ep. 1, 16b). Il est difficile de voir dans la première lettre un décret *motu proprio* (p. 350). Ou bien on donne à ce concept – introduit tardivement dans le vocabulaire de la chancellerie pontificale – un sens qu'il n'avait pas, ou bien on n'a pas le droit de l'utiliser. On ne peut sauter sans danger par-dessus la barrière de la Réforme grégorienne, au XI^e siècle, qui divise l'histoire de l'Eglise en deux parties profondément différentes. Malgré toutes les nuances qu'il introduit et la reconnaissance des relations ambiguës entre l'Eglise et l'Etat, l'A. n'arrive pas à des formulations claires des pouvoirs réels du pape (p. 288–342); il aurait fallu utiliser le recueil commode de toutes les lois civiles relatives à l'Eglise (P.-P. Joannou, *La législation impériale et la christianisation de l'empire romain* [311–476], Rome 1972). Rappelons seulement que les conciles œcuméniques sont réunis sur ordre de l'empereur, avec un ordre du jour qu'il a fixé et que les décisions ne s'imposent qu'une fois publiées comme loi civile fixant la norme pour l'Etat chrétien (références dans DEMANDT, p. 72–73 et 450).

Une pratique plus intime de la correspondance de Grégoire aurait en outre évité un certain nombre d'affirmations erronées. Le pape ne choisissait pas oralement ceux de ses agents qui étaient nommés à Rome (p. 79); on citera, entre autres nombreux exemples la lettre de nomination adressée à un défenseur de l'Eglise qui se trouve à Rome (Ep. 9, 97). Quand il annonce leur arrivée à de hauts fonctionnaires civils, il le fait en des termes tels que l'envoyé a sur lui sa lettre de nomination. Mais les auteurs du recueil ont conservé uniquement les lettres utiles aux intérêts pontificaux, en particulier pour rappeler des droits dans telle ou telle région. Le pape n'adressait pas aux souverains de simples lettres de recommandation pour ses émissaires (p. 48). Les Etats germaniques sont définitivement constitués et les règles diplomatiques veulent qu'on recommande un agent du patriarche byzantin de Rome à un chef d'Etat étranger et qu'on demande à ce dernier l'autorisation pour l'agent d'accomplir sa mission.

Par contre on doit louer l'A. d'avoir cherché à déterminer les conditions de fonctionnement des bureaux centraux, par nature absents d'une manière directe dans la documentation (p. 241–287). Quand l'A. estime à quelque 20 000 les actes émis par la chancellerie pontificale (p. 248), il met en valeur une évidence trop méconnue: presque chaque lettre suppose plusieurs

actes complémentaires qui sont parfois très nombreux. Et s'il tenait compte non seulement des actes de la chancellerie mais de ceux rédigés dans les centres comptables, il arriverait à un nombre beaucoup plus considérable, qu'il faudrait encore multiplier par deux, trois ou cinq pour avoir une idée de tout ce qui était rédigé dans l'ensemble des bureaux dépendant du pape mais dispersés dans toute l'Italie, en Afrique, en Gaule, voire dans l'Espagne byzantine. Le tournant du VI^e au VII^e siècle n'est pas une époque d'abandon de l'écrit, au moins dans la pratique administrative. Mille autres informations neuves et pertinentes font de ce travail, toujours remarquablement précis dans le maniement des sources, un instrument de travail très utile pour qui voudra étudier – avec l'aide des lois, des actes des conciles et des papyrus – les mécanismes administratifs mis en œuvre, par la chancellerie pontificale, pour la rédaction des lettres parvenues jusqu'à nous, même si on reste sceptique devant la conclusion générale.

*

Le recueil d'articles de HENDY ne concerne que partiellement notre thème. Sur les douze travaux rassemblés, six traitent de périodes postérieures au VII^e siècle. La moitié qui nous intéresse présente un double intérêt: rappeler que, jusqu'aux invasions musulmanes, l'Occident et l'Orient avaient tant de contacts qu'on peut difficilement ignorer l'un quand on étudie l'autre; souligner l'importance de la documentation numismatique.

L'A. résume d'abord (I [inédit]) certaines conclusions de son ouvrage majeur (*Studies in the Byzantine Monetary Economy c. 300–1450*, Cambridge 1985). La terre représentait l'essentiel de la richesse, le commerce était difficile dès qu'on était loin de la mer ou d'un fleuve navigable, ce qui explique la violence des famines ici tandis que, à une petite distance, on mangeait convenablement. Suivent quelques considérations sur le montant énorme de l'impôt, estimé à un quart ou un tiers de la production et perçu en espèces ou en nature – ce qui supposerait qu'une proportion identique de la population vivait de revenus publics –, ainsi que sur quelques postes budgétaires comme l'armée ou le *cursus publicus*.

Cinq études traitent ensuite de l'administration fiscale. Etudiant les ateliers monétaires qui ont frappé du cuivre sous le règne de Dioclétien (IV [1972]), l'A. constate que leur répartition correspond approximativement, mais non absolument aux grandes unités administratives et fiscales. Sur quatorze grandes unités fiscales, dix possédaient un seul atelier, deux en possédaient deux et deux autres n'en avaient pas (p. 78). Cela nuance fortement les conclusions antérieures de Mommsen. HENDY explique cette corrélation partielle par l'imitation du modèle fiscal, par la présence ou l'absence de troupes, par des considérations politiques générales. Il ne fait aucun doute qu'on avait tendance à installer dans le même centre – jugé important – tous les services de l'Etat sans qu'une influence directe des préoccupations fiscales soit nécessaire. Il n'est pas certain, en particulier, que la monnaie de cuivre ait été un instrument indispensable pour la perception de l'impôt ou pour le financement des armées.

La même année un autre article prolonge l'étude jusqu'au règne de Justinien (V [1972]). Le rôle grandissant d'une cour mobile a modifié, au IV^e siècle, la hiérarchie des ateliers, provoquant des ouvertures temporaires, des fermetures, surtout des frappes plus abondantes, tantôt ici, tantôt là. A partir du V^e siècle, au contraire, la fixation des cours, surtout en Orient, favorisa une stabilisation des centres où l'on frappait la monnaie jusqu'à ce que, au VI^e siècle, on ait obtenu une quasi-correspondance entre les préfectures du prétoire et les ateliers monétaires. La situation était plus complexe en Occident qu'en Orient. Depuis la parution de ce travail, on a établi, par exemple en Sicile, l'existence d'une frappe plus précoce et plus abondante qu'on ne le croyait. Surtout l'étude des pièces trouvées dans l'Empire montre que ce n'est pas le cuivre mais l'or qui était véritablement la monnaie destinée aux affaires de l'Etat, en particulier à la levée de l'impôt, tandis que le cuivre circulait plus largement, sans doute pour couvrir les dépenses inévitables pendant un trajet et comme «argent de poche» que les marins et autres transporteurs emmenaient pour leurs besoins personnels. C'est le sens de la loi CTh 9, 23, 1 qui interdit à un commerçant de circuler avec plus de mille *folles*, indispensables

pour l'entretien de ses bêtes. En effet la *moneta publica* – par opposition à la *moneta auri* – n'est pas nécessairement la monnaie destinée aux besoins de l'administration centrale; elle peut s'entendre aussi bien de celle qui sert dans les préfectures du prétoire pour des besoins surtout locaux (cf. D 16, 15-17, sur la difficulté ressentie par les juristes pour définir *publicus*).

Une autre contribution (VIII [1970]) est consacrée au passage d'un monnayage de tradition antique à un monnayage byzantin. On notera seulement que, dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les changements majeurs se situent au VII^e siècle.

Un travail beaucoup plus récent offre une très intéressante réflexion sur le statut des monétaires et des responsables des trésors publics (VI [inédit]). L'A. suppose avec prudence, mais aussi avec des arguments importants (p. 10 et 15), une soustraction à des personnes privées de deux fonctions publiques: la frappe des monnaies et la garantie des objets fabriqués avec des métaux précieux. Il parle d'une ferme octroyée contre une redevance à des individus ou à des corporations (ce qu'avait déjà senti J.-P. Callu). Comme cette pratique est généralisée dans toute l'administration, il ne fait guère de doute que l'A. a vu juste. Le monnayage occidental obéissait aux mêmes lois (cf. le cas d'Eloi).

HENDY veut ensuite montrer que l'évolution du monnayage occidental apporte une preuve supplémentaire d'un déclin de l'Etat (VII [1988]). La première partie de l'article reprend les résultats de recherches antérieures (IV, V et Studies [cité ci-dessus]). La monnaie était, sous le Bas-Empire romain, essentiellement l'affaire de l'Etat et servait avant tout aux finances publiques (p. 32-37). On ne peut que souscrire à cette idée avec une seule réserve: l'expression en monnaie d'or ne signifie pas l'usage effectif de cette monnaie. Une lecture, même rapide, des papyrus comptables aurait montré qu'il est impossible de verser, en espèces, 1/48 de sou quand la plus petite pièce d'or vaut 1/3 de sou. Par comparaison, l'Etat carolingien aurait connu une profonde régression (p. 37-40). L'impôt foncier ne serait plus levé, les dépenses, surtout militaires, auraient été réduites à presque rien, le nombre des ateliers se serait multiplié et la frappe aurait surtout servi pour le commerce. Mais les recherches récentes réhabilitent l'administration impériale au IX^e siècle, montrent que l'impôt était toujours perçu sous des formes à la fois proches sur l'essentiel et différentes dans les modalités, et confirment que la monnaie fut longtemps surveillée avec soin, même si tel ou tel établissement religieux recevait une part des profits. Quant au commerce, on peut difficilement le considérer comme peu important en Orient et prépondérant dans un Occident qu'on dépeignait encore récemment sous les couleurs les plus noires. On touche là du doigt l'intérêt que présente une étude conjointe des Etats issus de l'ancien empire romain. Les sources sont différentes dans chaque région. Faut-il pour autant conclure à des situations économiques très contrastées? Qui a lu Braudel attendra des preuves et préférera se demander quel point de vue particulier les divers types de documents apportent sur des économies certes originales, mais dont les fondements sont semblables à ceux des autres sociétés traditionnelles. Les deux parties suivantes étudient le monnayage dans les royaumes sauf celui des Francs (p. 41-59). Les relations nécessaires avec les conditions d'installation des Germains et avec le maintien d'une certaine forme de fiscalité antique sont bien vus mais la lecture de WOLFRAM aurait évité des développements désormais inutiles. Surtout il aurait fallu réfléchir à l'absence de monnaies d'or, sauf en Espagne à partir des années 580. L'étude de l'espace mérovingien clôt l'étude (p. 59-70). On se demande pourquoi elle n'est pas suivie par celle de l'empire carolingien car il dépend largement du legs de ses prédécesseurs. L'idée d'un déclin de la fiscalité qui expliquerait la baisse du titre des monnaies et celle d'un déclin de l'Etat qui expliquerait la multiplication des noms de lieux sur les pièces frappées sont fortement contestées depuis longtemps. La conclusion rappelle le but poursuivi: étudier la transition entre le monnayage antique et le monnayage médiéval en Occident. Il n'est pas sûr que l'on soit passé d'un usage essentiellement fiscal de la monnaie à un usage mixte, mais plutôt destiné au commerce. On sait que la monnaie passe difficilement les frontières et que le pouvoir d'achat du denier le rendait impropre aux échanges locaux. Surtout l'appendice, qui donne une bibliographie – par ailleurs fort intéressante – sur les

théories relatives à la nature de l'économie de l'Antiquité et du début du moyen âge, a de quoi inquiéter: l'A. prête-t-il aux sources toute l'attention qu'elles réclament ou cherche-t-il des arguments pour une idée préconçue?

*

Dans les pages qui précèdent on a évidemment fait des allusions constantes aux documents et à la manière dont ils sont interprétés. En effet le travail de l'historien se limite peut-être à donner un exposé qui rende compte de toutes les sources disponibles et qui aboutisse ainsi à un tableau cohérent en lui-même, et cohérent avec tout ce que nous savons par ailleurs. Aussi une réflexion sur les sources est-elle indispensable. La première traduction donnée jusqu'ici d'une partie de LP en apporte la preuve (*The Book of Pontiffs*, introd. et trad. par R. DAVIS). Pour que l'ouvrage reste accessible aux étudiants – conformément au but que s'est assigné la collection – on a seulement traduit les biographies des quatre-vingt-dix premiers papes, jusqu'à la mort de Constantin, en 715, si on se place du point de vue de l'«Antiquité» ou à la consécration, la même année, de Grégoire II, premier pape à avoir affirmé l'autonomie du Saint-Siège, comme le feront ses successeurs avec plus ou moins de bonheur. Le parti – excellent – est justifié au début de l'introduction. Celle-ci envisage ensuite les diverses questions posées par le texte: les anciennes chroniques pontificales utilisées par les auteurs de LP; la genèse de l'ouvrage lui-même, avec une première partie éditée d'abord peu après 530 puis vers 540, et une seconde partie composée vraisemblablement à partir du pontificat d'Honorius (625–638). La première fut rédigée par un auteur unique et remaniée peu après; ses préoccupations et sa méthode sont bien décrites. La seconde est une juxtaposition de biographies rédigées peu après la mort du pape; elle comporte sans doute moins d'erreurs en ce qui concerne les faits mais elle doit être maniée avec précaution car elle reflète l'état de l'opinion à Rome, uniquement dans le milieu qui demanda la rédaction de chaque vie. On aurait pu donner quelques exemples et rappeler peut-être que la vie de Grégoire le Grand est si courte parce que le clergé séculier lui en voulut d'avoir confié à des moines certains hauts postes qui étaient réservés à ses membres.

L'introduction poursuit par une étude détaillée des fondations et dotations d'églises connues d'après LP. La comparaison avec les données archéologiques aboutit à des résultats très précis, reportés sur deux cartes en fin de volume. Elle se termine par quelques notes sur la papauté aux époques ostrogothique puis byzantine et sur la tradition manuscrite, pour justifier la traduction. L'A. donne ensuite une bibliographie, courte mais à jour et largement suffisante pour qui veut prendre un premier contact avec le texte. Celui-ci est très correctement traduit et un glossaire précise le sens des termes importants et difficiles à rendre. Seuls quelques points font problème. On ne peut le reprocher à l'A. qui suit la tradition historique la plus récente et ne dispose, dans les meilleurs dictionnaires et dans les études les plus sûres, des informations indispensables.

Dans la liste de ce qu'il faut appeler des «dotations» plutôt que des «donations» attribuées à Constantin dans la vie de Silvestre (314–335), *possessio* ne peut être traduit par «propriété», *fundus* par «ferme», *massa* par «domaine» et *domus* par «maison». Les recherches de GOFFART (VII) avaient montré que des termes de même nature désignent aussi bien l'impôt de la terre que la terre elle-même (voir aussi BE 1, 147, pour un *fundus* particulier et J. Durliat, Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens [284–888], Sigmaringen 1990, index, s. v.). Les perspectives ouvertes par une interprétation plus rigoureuse de ce texte sont considérables. L'Eglise vit largement de revenus publics, versés régulièrement par les responsables locaux de la perception. Le pape, comme tous les évêques, est donc un gestionnaire des ressources que l'Etat consacre au service public de la prière et de l'assistance. Cela explique l'intervention du pouvoir civil qui a le droit, reconnu par la loi, de déposer un pape. La papauté ne peut donc être à l'origine d'une législation spécifique, comme le pense PRITZ. En particulier la part la plus importante des fonds affectés à l'assistance provient moins d'une charité fondée sur l'ascèse

individuelle – réelle sans doute, mais peu efficace – que d'une décision publique, contrairement à ce que pense NÜRNBERG. En effet une formule mal comprise depuis l'édition de Duchesne – malgré toute l'encre qu'elle a fait couler – confirme ce qu'on sait par la législation sur les biens d'Eglise: les papes font des dons non »aux monastères servant les pauvres« (sous Benoît II, Jean V et Conon qui se succèdent de 684 à 687), mais aux monastères et aux agents qui émargent à trois des quatre postes de tout budget épiscopal: le clergé, le service de l'assistance ou diaconie (*diaconia*) et la fabrique gérée par les *mansionarii*. Le dernier poste n'a pas à être mentionné puisque c'est celui de l'évêque qui ne se fait pas de cadeau à lui-même. Il faut donc traduire ainsi la célèbre formule: le pape fait des dons »au clergé, aux monastères, à la diaconie, et aux mansionnaires«. Une comparaison minutieuse avec le texte des lois prouve même que ces versements ne sont pas apparus au moment où LP les mentionne pour la première fois. Ils étaient institutionnalisés dans toutes les Eglises mais, à la fin du VII^e siècle, les papes ont dépassé le maximum légal et les auteurs des biographies rappellent ces libéralités excessives pour inciter le pape vivant à imiter ses prédécesseurs (cf. J. Durliat, *De la ville antique à la ville byzantine. Le problème des subsistances*, Rome 1990, 164–184). On notera en outre avec l'A. que la »chute« de l'empire romain et l'installation de royautes »barbares« n'ont laissé aucune trace (p. XXXIII). Cela rejoint les interprétations de WOLFRAM et limite la signification de la date de 493 retenue par DEMANDT.

*

La diversité des thèmes offerts à la recherche historique pendant la période qui s'étend de l'avènement de Dioclétien à l'affirmation des Etats issus de l'empire romain révèle une société vivante car elle évolue en permanence; une société diverse où l'Orient reste plus longtemps fidèle aux institutions et aux manières de penser anciennes tandis que l'Occident voit des Germains se substituer aux autorités romaines sans heurts pires que les guerres civiles dans le Haut et le Bas-Empire; une société capable de proposer des idéaux différents à ses membres et de discuter avec beaucoup de nuances les diverses manières de concevoir et de mettre en pratique l'amour de Dieu et du prochain; surtout une société animée par des mouvements sociaux, intellectuels ou artistiques aussi variés qu'intenses, mais très stable dans ses bases économiques, comme l'a bien vu GOFFART.

Cette richesse ressort des documents interrogés avec toujours plus d'acuité et sous les angles les plus divers. Mais les sources – fascinantes à cause d'une abondance tout à fait exceptionnelle par rapport aux périodes antérieure et postérieure – présentent des difficultés d'interprétation considérables, essentiellement parce que les hommes de cette époque savaient dans quel but ils écrivaient ou pour quel usage ils fabriquaient tel ou tel texte. Il en résulte des oppositions parfois violentes et souvent vaines héritées des vieilles querelles entre »romanistes« et »germanistes«. Pour avancer il faut sortir d'un cercle vicieux dont on a vu un exemple: les éditeurs comprennent les textes d'après les informations données par les spécialistes car ils sont dans l'impossibilité de tout vérifier, et les spécialistes, eux-mêmes incapables de maîtriser toutes les catégories de sources, sont influencés, au moins pour celles qui sont aux limites de leur recherche, par le sens que donne le meilleur éditeur. La somme de DEMANDT et la traduction de LP montrent, malgré leurs très grandes qualités, l'ampleur du chemin à parcourir. Les recherches qu'on vient de présenter illustrent l'ardeur des historiens et la rapidité des progrès.